



# DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 39

14 mai 2004

## **EUROMED AUDIOVISUEL EN 2004: DES SUCCES ET UN AVENIR**

En moins de quatre ans d'activités, le programme régional Euromed Audiovisuel, financé par MEDA, a produit des résultats significatifs, dans des domaines aussi différents que la circulation des films entre les deux rives de la Méditerranée, la conservation du patrimoine audiovisuel sud-méditerranéen et la formation des professionnels, ainsi que dans la production de films d'animation et à caractère documentaire. Plus généralement, le programme a permis de rapprocher les professionnels de l'audiovisuel des 27 pays – désormais 35 – dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen et ainsi de poser les premiers jalons d'un espace audiovisuel commun.

Début avril, lors de l'inauguration de la conférence qui s'est déroulée à Marseille, accueillis par le Sénateur-Maire Jean-Claude Gaudin et la municipalité, les professionnels euro-méditerranéens de l'audiovisuel et les responsables de ce secteur au sein des pouvoirs publics des Partenaires méditerranéens se sont réunis avec des représentants de la Commission européenne pour faire le bilan du premier programme régional Euromed Audiovisuel et pour tracer les voies de l'avenir. Les six projets soutenus dans le cadre d'Euromed Audiovisuel I, doté de €20 millions, arrivent en effet à leur terme à la fin de cette année. Moins de trois semaines après cette quatrième et dernière conférence annuelle, le Comité MED, qui rassemble les représentants des Etats membres de l'UE, a donné le feu vert à un deuxième programme Euromed Audiovisuel qui disposera d'un financement MEDA de €15 millions pour trois ans (2005-2007).

Au sein de la Commission européenne, Richard Weber, qui est à la tête de la Direction « Méditerranée-Proche et Moyen-Orient » de l'Office de coopération EuropeAid, supervise les programmes et projets MEDA. Au sein de sa direction, Léonidas Kioussis est responsable des programmes régionaux ayant trait à la culture, à l'audiovisuel et à l'information, avec l'aide de Catherine Colomb-Nancy, qui assure le suivi du programme Euromed Audiovisuel. Le Dossier Spécial Euromed leur a demandé de situer les réalisations et les perspectives de ce programme en cette année décisive pour la coopération euro-méditerranéenne dans le domaine audiovisuel.

---

*Dossier Spécial Euromed : Monsieur Weber, comment situez-vous la place et l'importance de l'audiovisuel dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen et du programme MEDA et dans quelle mesure Euromed Audiovisuel contribue-t-il à la diversité culturelle et au dialogue des civilisations ?*

Richard Weber : Dans le cadre du programme MEDA, le programme Euromed audiovisuel constitue un instrument-clef du dialogue interculturel entre les pays méditerranéens et l'Union européenne. Toutes les questions névralgiques de politique audiovisuelle sont



# DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 39

14 mai 2004

abordées comme, par exemple, l'identification d'axes structurants, la création d'un espace de coopération en faveur du développement économique et culturel de l'audiovisuel ou encore le soutien direct à ce secteur. L'image et l'audiovisuel jouent un rôle majeur et croissant dans la diffusion et l'acquisition des connaissances, dans l'affirmation de la diversité culturelle. Ce programme occupe, à ce titre, une place privilégiée au cœur du Partenariat euro-méditerranéen. Le partenariat social, culturel et humain favorise la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles. Le programme audiovisuel représente sur ce plan un enjeu. En effet, en Europe, le souci de préserver la diversité culturelle a conduit à l'établissement progressif d'un cadre juridique assurant la libre circulation des émissions de télévision et des œuvres cinématographiques et à la protection des droits d'auteurs, ainsi qu'à la mise en place de mécanismes de soutien aux industries audiovisuelles. A Salonique, en 1997, l'extension de cette politique audiovisuelle européenne a été proposée à nos partenaires du bassin méditerranéen et le programme Audiovisuel, d'un montant de près de €20 millions, a été décidé. Cette initiative a permis le co-financement de projets de coopération sur les axes suivants: soutien à la promotion et à la distribution des œuvres cinématographiques, aides à la production, à la coproduction et à l'exploitation des salles de cinéma, subventions pour la réalisation d'actions de formation et la restauration d'archives. Les différents débats et discussions organisés en ateliers à Marseille ont permis d'approfondir les domaines où des synergies peuvent être créées ou développées avec les partenaires institutionnels dans chaque pays concerné et d'annoncer les priorités de l'UE en matière d'aides et de financement de la politique audiovisuelle en faveur de la région MEDA pour la période 2005-2007. C'est dans ce cadre et dans le droit fil des débats engagés à Marseille que la profession euro-méditerranéenne sera consultée d'ici la fin de l'année 2004 pour la mise au point du programme Audiovisuel II.

*Le bilan d'Euromed Audiovisuel I, présenté à la Conférence de Marseille, fait ressortir des réalisations concrètes substantielles. Pouvez-vous nous parler brièvement des plus marquantes ?*

Catherine Colomb-Nancy : Le principal objectif de la conférence annuelle a été d'informer les professionnels de l'audiovisuel et du cinéma, en présence des autorités nationales, sur les résultats obtenus après quatre années de mise en œuvre des projets Euromed Audiovisuel I. Les actions entreprises dans le cadre des six projets ont suscité des réactions très positives auprès des pouvoirs publics en charge du secteur de l'audiovisuel chez les Partenaires méditerranéens. De même, que se soit en Europe ou dans la région MEDA, un réel intérêt a été suscité auprès du grand public. En effet, grâce aux mécanismes de soutien mis en place entre 2000 et 2004, de nombreux films européens et méditerranéens ont été présentés pour la première fois dans les salles des principaux pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. En parallèle, le public européen a bénéficié, grâce à ces mêmes mécanismes de soutien, d'une diffusion plus large des films méditerranéens. Enfin, toujours grâce au programme, la profession a commencé à se structurer en réseaux semblables à ceux qui existent en Europe. Ce type de réseau réunissant producteurs, distributeurs et exploitants de salles, qui existe déjà dans le Maghreb, pourrait par exemple être mis en œuvre au niveau du Machrek. Par ailleurs, le programme a permis de créer des équipes de professionnels, détenteurs de nouveaux



# DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 39

14 mai 2004

savoirs-faire, dans les domaines de l'écriture de scénarios, de la promotion, de la réalisation de films d'animation et de documentaires, et de la conservation de documents d'archives télévisuelles nationales.

*Les premières conférences ont montré le dynamisme de la coopération entre les Partenaires méditerranéens, y compris Israël. Cela s'est-il confirmé à Marseille ?*

C.C.N. : La conférence s'est déroulée dans une atmosphère constructive entre tous les représentants des Partenaires méditerranéens présents. La coopération qui s'est déjà développée durant les quatre années du premier programme dans le cadre d'activités telles que les actions de formation, les co-productions et l'organisation de festivals, devrait se renforcer dans le prochain programme, notamment pour répondre aux besoins exprimés en matière de législation et de réglementation. Ces deux domaines nécessitent une coopération entre Etats afin de pouvoir lutter efficacement contre certains problèmes tels que le développement de la piraterie, notamment pour sauvegarder la diversité culturelle.

*Peut-on prévoir d'ores et déjà comment le programme Euromed Audiovisuel II sera structuré et comment il s'articulera avec d'autres activités soutenues par la Commission européenne, au sein de MEDA ou même en-dehors ?*

R.W.: Durant les différents débats, la question centrale développée par tous les participants a concerné la nécessité de lutter contre l'uniformisation culturelle et l'impératif de situer et de préserver la richesse et la diversité du patrimoine culturel euro-méditerranéen. Dans ce cadre, il convient de maintenir et de développer une industrie audiovisuelle diversifiée et culturellement représentative des spécificités locales dans tous les pays méditerranéens. La répartition du budget du programme devrait s'effectuer selon quatre axes.

D'abord l'appui à la production, à la distribution et à la diffusion des films méditerranéens, en initiant si possible des mécanismes incitatifs de soutien à la programmation de ces films dans les salles de cinéma, qui porteraient sur un système d'aides à la création et/ou à la restauration de salles, favorisant le retour du public dans ces salles.

De même, nous allons, en accord avec le souhait de nos partenaires, nous employer à sauvegarder les œuvres cinématographiques méditerranéennes, là où elles sont en danger.

Nous allons également aider les Partenaires méditerranéens qui le désirent à structurer et à harmoniser la législation dans ce secteur afin d'assurer le développement de films méditerranéens, de prévenir l'augmentation des ventes illicites de copies piratées et de favoriser la diversité culturelle chez les Partenaires.

Enfin, la formation professionnelle étant devenue incontournable pour assurer le développement de l'industrie cinématographique méditerranéenne, nous travaillerons à proposer aux professionnels méditerranéens une formation adaptée aux nouvelles exigences du marché et de la concurrence, sur le modèle des actions déjà organisées au bénéfice des professionnels européens de l'audiovisuel dans des domaines tels que le numérique, la co-production, la promotion et la commercialisation.



## DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 39

14 mai 2004

*Parmi les suggestions faites par les participants à la conférence de Marseille figure le soutien aux investissements des exploitants de salles. Pouvez-vous préciser les besoins et les possibilités à cet égard ?*

**R.W.:** Euromed Audiovisuel II cherchera à aider la création et la modernisation de salles, à soutenir les investissements en équipements de salles de projection numérique, et à rééquilibrer les aides vers la distribution, la diffusion et l'exploitation des œuvres méditerranéennes de télévision et de cinéma. Par ailleurs, si le programme Euromed Audiovisuel I a été centré plus spécifiquement sur l'aide à la production afin de susciter l'émergence d'un marché du film méditerranéen, les priorités annoncées dans la phase II devraient davantage susciter une coordination entre les distributeurs les plus performants pour assurer la sortie simultanée des films européens et méditerranéens en salles entre 2004 et 2007. Nous chercherons aussi à favoriser la mise en place d'un processus cohérent production-distribution-exploitation.

*Les conclusions de Marseille évoquent la nécessité d'harmoniser dans une certaine mesure le cadre législatif et réglementaire de l'audiovisuel chez les Partenaires méditerranéens. Quelles actions pourra mener Euromed Audiovisuel II à cet égard ?*

**R.W.:** C'est sur la base de la consultation de chaque ministère et administration, ainsi que des organisations représentatives du secteur, et pour répondre aux problématiques de chaque milieu professionnel, différenciées selon les pays, que nous tenterons de mener des actions d'appui, soit par la mise à disposition d'experts, soit par l'encouragement d'actions de jumelages institutionnels. Dans le domaine de la protection des œuvres contre la piraterie, il faudrait développer l'éducation du public à l'image et le sensibiliser aux effets néfastes du piratage. Par ailleurs, le nouveau programme appuiera la mise en place d'une réglementation de la profession afin de mieux protéger les conditions de son développement et apportera une assistance technique à l'harmonisation des législations entre les pays, en s'inspirant des instruments existant au sein de l'UE, comme la directive « télévision sans frontières » ou celle sur les droits d'auteurs.

*La révolution technologique, notamment numérique, est considérée comme un des grands défis pour l'audiovisuel des deux côtés de la Méditerranée. Dans quelle mesure le programme Euromed Audiovisuel II, avec son nouveau volet « Formation professionnelle », pourra-t-il répondre à ce souci de façon encore plus systématique que le premier programme Audiovisuel ?*

**R.W.:** Un volet « formation professionnelle » sera développé avec l'appui de la Direction Générale Education et Culture de la Commission européenne. Dès 2005-2006, le programme MEDA, en collaboration avec le programme MEDIA-Formation, proposera aux professionnels méditerranéens de l'audiovisuel de pouvoir choisir des formations dans le catalogue des offres aujourd'hui destinées aux professionnels européens et de pouvoir ainsi bénéficier d'actions de perfectionnement et d'acquisition de compétences dans une grande diversité de domaines. Cette offre de formation concernera aussi bien des domaines



# DOSSIER SPECIAL EUROMED

---

Edition no 39

14 mai 2004

techniques tels que l'écriture de scénarios et l'apprentissage de l'outil numérique que des aspects juridiques et financiers comme le montage financier, la gestion de la production et de la co-production, et la commercialisation.

*En ce qui concerne la conservation des œuvres audiovisuelles, le programme Euromed Audiovisuel I a produit des résultats remarquables dans le secteur de la télévision. Pensez-vous appliquer les mêmes méthodes au cinéma et à la radio dans Euromed Audiovisuel II ?*

C.C.N. : La conservation d'archives constitue également une priorité pour de nombreux professionnels, qui a été également exprimée par les autorités nationales de nombreux Partenaires MEDA. La restauration d'archives radiophoniques portant sur des événements historiques majeurs représente un enjeu important. Ce souci de conservation et de restauration concerne aussi bien les domaines télévisuel et cinématographique que radiophonique, en tant qu'outils précieux de la constitution d'une mémoire historique, culturelle et identitaire pour les générations futures.

*Euromed Audiovisuel n'est pas le seul programme régional MEDA qui a traité à l'audiovisuel : le programme d'information et de communication Euromed Dialogue, en préparation, y consacrer une part importante de ses activités. Qu'est-ce qui différencie les deux programmes et qu'est-ce qui peut éventuellement les relier ?*

Leonidas Kioussis : S'il est vrai que les deux programmes Euromed Audiovisuel II et Information et communication constituent deux exemples où la Commission Européenne aborde le domaine de l'audiovisuel, on ne peut pas parler cependant de similitude entre ces deux programmes. En effet, le programme « Information et communication » se propose de renforcer la visibilité du partenariat euro-méditerranéen, par le biais de programmes diffusés par différents types de médias chez nos Partenaires, et d'expliquer les objectifs et les réalisations du programme MEDA.